

Moose Creek, No. 216.

Chapelain, Rév. C. A. McRea; président, H. Dallaire; 1er vice-président, A. Sauvê; 2e vice-président, C. Groulx; secrétaire, P. Perrier; trésorier, C. Perrier; receveur, J. B. Villeneuve; visiteurs, P. Perrier et E. Chevrier; com.-ord., E. Aubin; censeurs, Hector Perrier et Alp. Lafontaine.

St-Boniface, N. 225.

Chapelain, Rév. A. Bourassa; président, D. Berthiaume; 1er vice-président, F. Baron; secrétaire, Lucien Boisvert; secrétaire-trésorier, P. Pichette; receveur, X. Tremblay; censeurs, J. A. Ross, Hermas Boisvert et F. Baron; visiteurs, A. Boucher et André Béland; com.-ord., Hormisdas Dupuis

Stadacona, No. 227.

Chapelain, Rév. J. A. Mercier; président, L. Bégin; 1er vice-président, J. S. A. Godbout; 2e vice-président, Art. Roussin; secrétaire, P. O. Careau; Trésorier, Ls. Morin; receveur, G. O. Dugal; visiteur, N. Moisan; com.-ord., Er. Boucher; censeurs, Frs. Cliche, M. Bernard et Jos. Lavoie.

Caraquet, No. 230.

Chapelain, Rév. P. Peltier; président, P. P. Morais; 1er vice-président, Naz. Gionet; 2e vice-président, John McIntosh; secrétaire et receveur, Jacob Chiasson; trésorier, Alfred LeBouthillier; censeurs, C. Lanteigne, Jos. Leger et Cesaïre Albert; visiteurs, Ed. Doiron et J. J. Chiasson; com.-ord., André Cormier.

Limoilou, No. 233.

Président, Alph. Bouchard; 1er vice-président, Jos. Hamel; 2e vice-président, Hippolyte Lacouisse; secrétaire et trésorier, J. A. Bérubé; receveur, Chs. Eug. Tremblay; visiteurs, Alexis Savard et P. H. Labrecque; com.-ord., Jos. Verret; censeurs, Cyrille Labrecque, Hector Guillot et W. Giguère.

Ste-Rose du Dégel, No. 234.

Chapelain, Rév. A. Thibault; président, Alcide Morneau; 1er vice-président, Alfred Landry; 2e vice-président, Charles Lévesque; secrétaire, Alexis Michaud; receveur, Clément Thériault; trésorier, Thomas Voisine; com.-ord., P. Thomassin; visiteurs, Ernest Malenfant, Aimé Beaulieu et Frédéric Lévesque; censeurs, Elzéar L'Italien, Willie Lapointe et Ernest Rioux.

St-Pascal, No. 238.

Chapelain, Rév. Joseph Ethier; président, Xavier Lalonde; 1er vice-président, David Génus; 2e vice-président, Nap. Lalonde; secrétaire et receveur, Joseph Lalonde; trésorier, Zotique Lalonde; visiteurs, Doriste Lalonde et Basile Lefebvre; com.-ord., Francis Montreuil; censeurs, Frédéric Séguin, Jos. Ethier et Ernest Génus.

Alexandria, No. 240.

Chapelain, Rév. J. W. Dulin; président, J. T. Sabourin; 1er vice-président, Damase Legault; 2ème

vice-président, Rosario Lalonde; secrétaire, G. T. Danis; receveur, J. A. Pigeon; trésorier, Chas. Séguin; visiteurs, Jos. Bélanger et Olivier Quenneville; censeurs, Albert Beauchamp, Atchie Gauthier et John Robillard; com.-ord., Wilfrid Lalonde.

Mont-Royal, No. 250.

Président, M. Leduc; 1er vice-président, M. Raza; 2e vice-président, M. Fortier; secrétaire, M. Cusson; trésorier, M. Lacasse; receveur, M. Bélanger; censeurs, MM P. A. Lamoureux, Nolin et Parent; visiteurs, MM. Gour et Campeau; com.-ord., M. Renaud.

Ottawa, 15 mai 1912.

Aux membres de l'Union**St-Joseph du Canada.**

Les contributions mensuelles régulières aux diverses caisses de la Société sont dues et payables, par tous et chacun des membres qui en font partie, le premier jour de chaque mois. Conformément aux articles 199 et 200 du Code, tout sociétaire qui, le premier jour de juin prochain, n'aura pas payé ses contributions et redevances pour ce mois, perd tous ses droits aux bénéfices en maladie pour un temps égal au retard qu'il a apporté à les payer. (Voir l'article 154 du Code.)

Tout membre qui, à l'expiration de trente jours, n'aura pas payé les dites contributions et redevances est, par le fait même et sans autre avis, suspendu. Il est rayé à l'expiration de soixante jours de la date de suspension, s'il ne s'est pas mis en règle. Cet avis est donné en conformité avec les dispositions du Code.

AVIS AUX TRESORIERES ET AUX PERCEPTEURS

Nous préférons recevoir les remises par valeurs payables à ordre, chèques acceptés, mandats d'express ou de poste, bons de poste ou traites. Nous acceptons les timbres pour un montant raisonnable, mais nous prions tous les trésoriers et les receveurs d'éviter, autant que possible, de nous envoyer de l'argent. Il n'en coûte pas plus cher pour l'émission d'un mandat que pour faire enregistrer une lettre, et les fins de l'administration sont mieux servies. Nous croyons que les endroits où il est impossible de se procurer des mandats d'express ou de poste sont rares, et conséquemment, que presque tous pourront se rendre à notre désir.

AU JOUR LE JOUR

Le Conseil Mont-Royal a tenu une belle assemblée de recrutement pour gagner la bannière promise. La fanfare Philharmonique St-Louis au nombre de 10 musiciens, avait gracieusement offert son concours, ce qui a de beaucoup rehaussé la petite fête. L'organisateur J. B. Friset a comme d'habitude soulevé son auditoire, et le Conseil fera un bon travail pendant son concours.

Une assemblée préliminaire a été tenue à Saint-Timothée, dans la salle du conseil, par l'organisateur J. B. Friset. La maladie subite du père de M. Léandre Leduc a tant soit peu entravé le succès de cette assemblée, qui fut remise à plus tard. M. Friset espère faire un bon recrutement avec l'aide des membres qui sont tous dévoués à la cause de l'Union St-Joseph du Canada.

Dimanche le 21 avril, l'organisateur J. B. Friset a tenu une belle assemblée à Marieville, dans la salle du théâtre de M. Gingras. Il y avait foule. M. le curé s'était fait un plaisir d'annoncer l'assemblée aux deux messes, et on espère que M. Bélanger, l'agent local, va faire un bon recrutement, et que sous peu le conseil de Marieville sera ouvert. Tous les membres montrent un enthousiasme admirable.

Le conseil St-Jérôme a tenu le 22 avril une belle assemblée dans le soubassement de l'église, gracieusement mis à la disposition de l'agent V. Lacasse par M. le curé Ladurantaye. La pluie a été cause que beaucoup de membres éloignés ne purent y assister. L'organisateur J. B. Friset, malgré sa promesse, n'a pu être présent, retenu qu'il était à Ville Emard.

M. J. B. Friset, aidé du Dr Demers et de l'agent J. A. Bélanger, a tenu l'un de ses derniers dimanches, après la messe, une assemblée dans la paroisse St-Eusèbe de Montréal, pour jeter les bases d'un conseil de l'Union. Il y avait plusieurs personnes présentes, entre autres une délégation des membres du cercle Meilleur de l'Union St-Pierre, qui ont paru beaucoup s'intéresser à la création d'un conseil de l'Union St-Joseph du Canada. Une autre assemblée sera tenue sous peu.

Les Eboulements, 19 mars 1912. — Comme par les années passées depuis l'installation de notre conseil, nous avons célébré avec beaucoup d'éclat la fête de notre saint patron, par la célébration d'une grande messe à laquelle tous les membres

présents ont reçu la sainte communion. L'église était magnifiquement décorée et il y eut chant et musique pour la circonstance. La messe a été célébrée par le Rév. Jos. Gagnon, notre chapelain.

Fraternellement à vous,
Jos. BOUCHARD
Ex-Trésorier.

AVIS AUX INTERESSES

Nous tenons à faire remarquer à tous ceux qui sollicitent des nouveaux membres que depuis la dernière convention, — c'est-à-dire depuis le 1er septembre dernier, — toutes les anciennes caisses de la société sont fermées, et que nous ne pouvons plus y admettre de membres. Il n'y a actuellement en existence que deux caisses: la caisse d'assurance et la caisse de secours. Les bénéfices et avantages de ces caisses sont les mêmes que ceux qui étaient accordés dans les anciennes caisses douairières C et de secours D. L'échelle de taux est quelque peu différente. Quelques agents nous adressent encore, de temps à autre, des demandes d'admission dans le Bon Mutuel ou dans le Bon Conjoint. C'est pourquoi nous faisons savoir, par le présent avis, que ces caisses étant fermées, de telles demandes ne peuvent être prises en considération, Ainsi donc, à l'avenir, il sera bien entendu que personne ne sollicitera de nouveaux membres dans les caisses autrefois en existence.

Dans la nouvelle caisse d'assurance seulement nous admettons les femmes pour un montant n'excédant pas \$500.00 aux mêmes contributions que les hommes. Les femmes ne sont jamais admises dans la caisse de secours.

AGE D'ADMISSION.

Il arrive souvent que l'on nous demande des renseignements sur l'âge auquel un aspirant peut être admis dans l'Union St-Joseph du Canada.

Voici ce qu'il en est:

L'admission dans toutes les caisses est de 16 à 49 ans, les deux inclusivement. On entend par là ce qui suit: il faut avoir seize ans révolus pour entrer dans la Société; on peut entrer dans la Société tant qu'on n'a pas encore quarante-neuf ans révolus.

Exemples: un jeune homme de 15 ans et 11 mois n'est pas admissible dans l'Union St-Joseph du Canada; un homme de 49 ans et 11 mois est admissible dans la Société